

RAPPORT MORAL D'ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION LE MOULINAGE DE CHIROLS 2018

SOMMAIRE

I. RAPPEL DES VALEURS DE L'ASSOCIATION

II. VIE ASSOCIATIVE *gouvernance collégiale / un nouveau statut de membre actif*

III. ACTION DE L'ASSOCIATION *Sensibiliser, accompagner et réaliser des projets de territoire / Récapitulatif des actions menées / Récapitulatif des décisions opérationnelles de 2018*

IV. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES *Abandon du partenariat avec l'Épora / Association et coopérative : délimiter les champs d'actions / Travail à distance et réactivité face à l'urgence / Formel et informel*

V. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR 2019

EN BREF...

CETTE ANNÉE, NOUS AVONS AGI SUR LES POINTS SUIVANTS :

Élargissement du collectif et processus continu d'accueil/intégration de nouveaux membres : 25 membres actifs / 121 sympathisants.

Recherche de cofinancements pour le dossier Leader.

Validation des demandes de subventions : Fondation de France (2ème année) et FDVA2. Dépôt de dossier à l'Appel à projet Bois-Energie de la Région.

Retrait de la proposition de rachat d'EPORA et dépôt d'une demande de rachat en direct par le collectif.

Rédaction et dépôt des statuts de la Coopérative loi 1947.

Dépôt du Permis de Construire.

I. RAPPEL DES VALEURS DE L'ASSOCIATION

« L'association a pour objet de porter et animer des projets écologiques, culturels et d'économie sociale et solidaire, dans une volonté de valorisation des patrimoines et de développement territorial en milieu rural. »

Gouvernance participative et horizontale, non lucrative, recherche de l'utilité collective, respect de l'environnement, ancrage territorial (valorisation de l'emploi et des activités locales)

Transparence, ouverture et recherche d'une forme d'exemplarité en matière **d'éthique et d'équité**

Solidarité et entraide : coopération et mutualisation d'activités, de moyens et de savoirs ; solidarité intergénérationnelle

Eco-citoyenneté et démarche écologique et citoyenne dans une réflexion globale autour de la préservation des ressources naturelles, l'éco-construction, la valorisation des ressources locales

Respect, écoute de chaque individu, des différences, de la nature et de la temporalité des apports de chacun.

Notre objectif :

- créer des lieux et des outils au service du territoire, à but écologique, non-lucratif et anti-spéculatif
- ouvrir des lieux d'échanges culturels de création collective et d'interdisciplinarité ouvert à tous
- expérimenter des manières de fonctionner alternatives : solidarité sociale, mutualisation, gouvernance participative et horizontale, propriété collective et droit d'usage.

II. VIE ASSOCIATIVE

L'association s'est réunie chaque mois pendant deux jours minimum afin d'accompagner le projet du Moulinage de Chirols mais aussi de s'ouvrir à l'accompagnement et à la réflexion d'autres projets sur le territoire : le Tiers Lieu des Vallées et tout récemment l'Eco-musée de Chirols. Elle participe aussi, avec d'autres Tiers-lieux et avec la Trame, à la mise en place d'un réseau des Tiers-lieux en Ardèche.

UNE GOUVERNANCE COLLÉGIALE

Nous avons ré-organisé notre travail interne en trois commissions pour l'accompagnement de projets au niveau de :

la programmation **architecturale** (réflexion écologie / chantiers participatifs...)

la structuration **administrative** (gestion / finance / juridique)

les outils de **communication** (site web / réseaux sociaux / bases de données / supports papiers et visuels).

Au sein de ces commissions, se forment aussi des groupes de travail ou groupes d'action sur des sujets plus précis.

Par ailleurs, un groupe « **accueil des nouveaux** » et un groupe **coordination** des week-ends de plénière mènent aussi un travail transversal. Chaque membre de la direction collégiale peut changer de commission ou groupe de travail s'il en ressent l'envie ou le besoin. Il doit alors passer le relais sur les tâches dont il est en charge.

En plénière de la direction collégiale, se prennent les décisions **stratégiques** (de long terme), en commissions, les décisions **tactiques** (moyen terme), en groupe de travail des décisions **opérationnelles** (prise de RDV, dossier de subvention, élaboration de nouveaux outils etc...). Cependant, toutes les décisions doivent remonter en plénière lors de temps d'information. Si certaines décisions prises en

commission questionnent des membres de la direction collégiale, elles doivent être retravaillées afin d'aboutir à un consentement de l'ensemble du groupe.

Le travail associatif se poursuit entre les week-ends. Trello, plateforme interactive en opensource sur le web, est l'un de nos outils de travail à distance, avec les conférences téléphoniques, les mails, les réunions skype et de visu.

CONDITIONS D'ACCÈS AU STATUT DE MEMBRE ACTIF

Des membres sympathisants de l'association viennent d'abord en « nouveaux » observer le fonctionnement de la direction. Certains s'engagent dans des groupes de travail de manière active, sans pour autant vouloir s'impliquer dans la direction. Nous nous sommes demandé dans quelles conditions ces "nouveaux" pourraient accéder au statut de membre actif, sans pour autant faire partie de la direction collégiale. En effet, ces personnes sont impliquées activement dans l'action de l'association et ont une voix consultative lors des débats en plénière. Ces voix sont importantes. Les décisions étant prises au consentement et en dernier recours si besoin au vote, ces voix peuvent alimenter les choix de manière prégnante. Cette année, nous n'avons jamais eu recours au vote. Le consentement a toujours prévalu, même si le consensus n'est pas toujours total.

Une réflexion est actuellement en cours en vue d'une future évolution statutaire dans ce sens.

Provisoirement, les nouveaux accès au statut de membre actif de l'asso et donc de fait, de membre de la direction collégiale de l'asso sont limités aux personnes qui souhaitent acquérir des parts H (Habitant), P (Porteur d'activité) ou O (Ouvrier) dans la coopérative.

Le processus de cooptation est donc transféré à la coopérative et ne concerne actuellement que les parts H, P et O.

Nous gardons à l'esprit qu'à terme ce fonctionnement devra évoluer, ne serait ce que pour que l'association, dont l'objet social est plus large que celui de la coopérative, soit bien respecté.

Il conviendra notamment de veiller à ouvrir davantage à terme la direction collégiale de l'association.

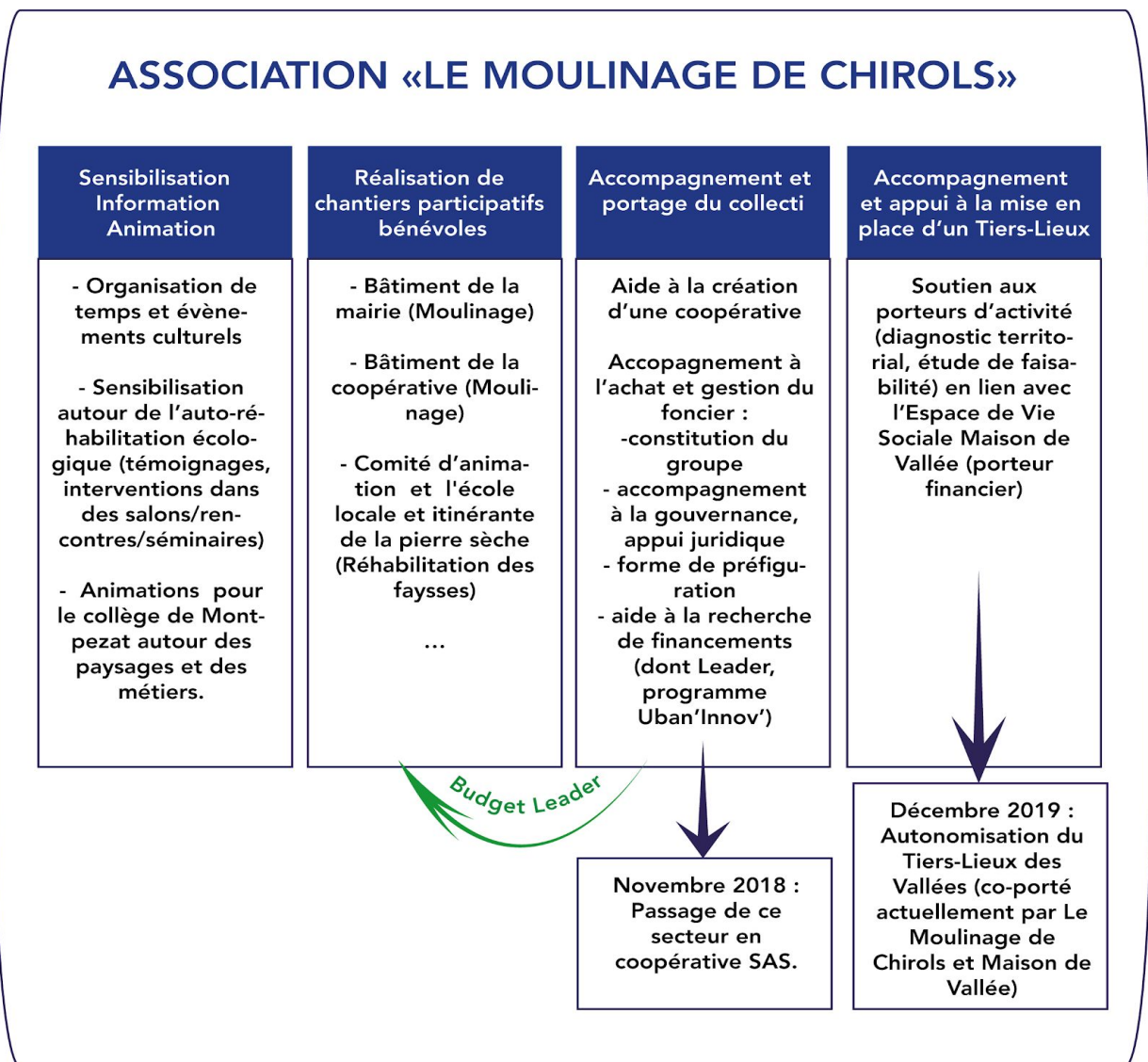
PRECISIONS SUR L'ACCÈS AU STATUT DE MEMBRE SYMPATHISANT

En attendant un changement statutaire ouvrant l'accès au statut de membre actif, toutes les nouvelles personnes qui voudront s'impliquer dans le projet, notamment dans les chantiers participatifs, doivent devenir membres sympathisants de l'association.

III. ACTION DE L'ASSOCIATION

SENSIBILISER, ACCOMPAGNER ET RÉALISER DES PROJETS DE TERRITOIRE

Née d'un groupe de personnes désirant réhabiliter le Moulinage de Chirols dans une démarche éco-citoyenne, l'association a ouvert son champ d'action future à d'autres lieux et d'autres projets entrant dans son objet social. Son mode d'action est ainsi précisé de la manière suivante.



RÉCAPITULATIF DES ACTIONS MENÉES

Les réunions mensuelles et le travail des membres actifs ont abouti :

- à préciser les principes fondateurs du projet du Moulinage de Chirols, sur le plan éthique (*voir charte et non charte*) comme sur le plan organisationnel (*voir le dossier de présentation*)

et le site)

- à prendre des décisions opérationnelles (*voir le relevé de décisions*)
- à faire un diagnostic juridique du projet (*voir diagnostic d'Isabelle Mallezé et les CR du groupe juridique*)
- à réaliser des actions de communication auprès du public : création d'un site web, d'un dossier détaillé et d'une plaquette / organisation de réunions publiques (une sur Aubenas – deux sur Chirols + une sur Chirols avec des artisans), d'un cabaret présentant de manière ludique notre projet / inscription sur les réseaux de l'habitat participatif (les Oasis et les Habiles)
- à agrandir le groupe de futurs résidents (habitants et porteurs d'activités) qui, aujourd'hui, est constitué d'une vingtaine de personnes, de 2 à 56 ans, dont certains projettent de développer sur le moulinage leurs activités professionnelles. Des artisans locaux ont récemment rejoint le projet en vue d'installer leurs ateliers de manière pérenne dans le bâtiment dédié aux activités. Précisément, au jour de l'AG, nous sommes 19 membres actifs, 4 enfants, 3 structures associatives du domaine de l'artisanat ou de la culture, 5 personnes en processus d'intégration, des dizaines de sympathisants...et 2 chiens et 3 chats.
- à consolider les relations avec nos partenaires dans un esprit de complémentarité et non de concurrence : mise à disposition des locaux de réunions par la commune, actions en collaboration avec le Fournil des Co'pains (le cabaret), rapprochement avec la Maison de Vallée (projet Tiers-lieu des Vallées). Plusieurs réunions avec le maire et avec la Communauté de Communes ont eu lieu. Le Parc Naturel Régional nous a soutenu en nous accompagnant pour le dépôt du dossier Leader. Nous avons aussi tissé des liens avec le Moulinage le Nautilus à Lalevade d'Ardèche, le Vesseaux-Mère à Vesseaux, et d'autres associations, artistes, et artisans locaux (dont les Champs d'Aubignas à Chirols).
- à embaucher une chargée de mission en développement : Gaëlle Berge.
- à déposer quatre demandes d'aides financières qui nous ont été accordées (une troisième est en cours). La Fondation de France nous a alloué une aide d'un montant de 21 000€ ; l'Etat, 2500 € via le Fonds de Développement de la Vie Associative, l'ADEME 3000 € et l'Europe via Leader une aide de 146 500 € qu'il s'agit de consolider avec des cofinancements publics.

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS OPÉRATIONNELLES DE 2018

Les 50 décisions de 2018 sont reportées plus en détail sur le document intitulé « le relevé des décisions ». Voici ici un bref récapitulatif.

- L'adhésion 2018 de l'association Collectif des futurs résidents du Moulinage de Chirols s'élève à 120€ ou 10€ par mois.

- *Camille Rouzé, Laure Carbonnel, Chloë Francou, Alexandre Malfait, Céline Valla, Benjamin Abou ont été désormais cooptés en tant que membres de la direction collégiale. David Degreef Mounier a été radié de la direction par démission de fait. Il reste le bienvenu si sa vie personnelle le permet.*

- *Gaëlle Berge a été recrutée par l'association le 1er février 2018 pour prendre les fonctions de chargée de mission développement. Son contrat a été renouvelé en cours d'année puis transformé en CDI en janvier 2019 dans les mêmes conditions salariales. Gaëlle a le droit d'intervenir sur le Trello (outil*

collaboratif en ligne) et peut tout à fait intervenir pendant les plénières mais elle a une voix uniquement consultative et non décisionnelle. Cela évite ainsi les conflits d'intérêts.

- Nous avons refusé de répondre à l'appel à projet d'Aviva qui paraissait trop « promotionnel » et aller à l'encontre de notre éthique de diffusion des données personnelles.¹

- Nous avons répondu à l'AAP FEDER sur les Tiers-Lieux, à l'AAP du Ministère de l'environnement « Mon projet pour la planète »², à l'AAP de la DREAL sur l'éducation à l'environnement, au fonds de dotation Qualitel et à celui de la NEF. Mais n'avons pas été retenus pour ces AAP, les financeurs trouvant souvent nos démarches trop "précoces".

- *Il a été décidé que toute personne désirant habiter le Moulinage de Chirols, qu'il soit partie prenante de la dimension tiers-lieu (activité) ou pas, devra contribuer à l'achat et la réhabilitation des Espaces Communs d'Activités (ECA) du Tiers-Lieu du Moulinage de Chirols.*

- Une "délégation" a participé aux rencontres de l'Habitat Coopératif à Nantes du 5 au 7 juillet 2018. L'association a adhéré à Habicoop (100€). Nous avons aussi participé aux journées portes ouvertes de l'Habitat Participatif en mai.

- Nous avons rencontré la Coopérative Oasis afin d'obtenir plus d'informations sur leur potentiels prêts à taux 0 (Prêt sans intérêt mais le temps passé par leur coopérative est payant). Ce partenariat continue d'être étudié.

- *Nous avons modifié le nom de l'association et ses statuts.*

Le nom : "Le Moulinage de Chirols" en lieu et place de "Le collectif des futurs résidents du moulinage de Chirols"

L'objet : "L'association a pour objet de porter et animer des projets écologiques, culturels et d'économie sociale et solidaire, dans une volonté de valorisation des patrimoines et de développement territorial en milieu rural." en lieu et place de "L'association a pour objet de porter et animer un projet écologique, culturel et coopératif, alliant habitat participatif et activités économiques, dans une volonté de valorisation du patrimoine industriel et de développement territorial en milieu rural. Pour ce faire, l'association travaille à l'acquisition et à la réhabilitation du Moulinage de Chirols (07380) ainsi qu'à la création, coordination et la gestion du projet dans son ensemble."

- *Suite à un long travail sur la dimension juridique du projet de réhabilitation du Moulinage, il a été décidé de créer une coopérative loi 47, que les réserves de la coopérative seront impartageables, que le nom de la coopérative sera "Le Moulinage de Chirols", de déposer un premier permis de construire ne comprenant pas l'ensemble du projet mais les obligations minimales (sans tenir compte des ERP) pour rentrer dans les délais de l'AAP Bois de la Région et Leader, d'abandonner l'achat du foncier via l'EPORA et de proposer la somme de 200 000€³ en direct au Tribunal de Commerce d'Aubenas.*

- Nous avons rédigé et déposé les statuts de la Coopérative le 14 Décembre.

- *Nous avons créé un comité de pilotage en partenariat avec la commune, la Communauté de Communes de l'Ardèche des Sources et Volcans, Leader, la Direction Départementale du Territoire pour faciliter la réalisation du projet (transmission des informations...).*

- L'association va répondre à l'appel d'offre de réhabilitation de l'écomusée de Chirols sous réserve que les intéressés Jean-Phi (maçon), Fred (menuisier) et Chloë (architecte) optent pour cette solution là. Certains d'entre eux pourraient alors être salariés en CDD par l'association, les autres,

¹ . <https://www.aviva.fr/aviva-france/engagements/financement/la-fabrique/engagements-projets-collaboratifs.html>

² . <https://www.monprojetpourlaplanete.gouv.fr/>

³ . Ce prix tient compte des travaux qu'aurait effectués EPORA, somme qui a été déduite du prix initial de 283 000€. Prix sans frais de notaire

réaliser des prestations de service pour l'association.

IV. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

ABANDON DU PARTENARIAT AVEC L'EPORA

L'une des plus grosses difficultés et déception fut la fin du partenariat avec l'EPORA. Ce partenariat nous a demandé un long travail pour finalement tomber à l'eau.

Extrait de la lettre du Maire de Chirols :

« Suite à la réunion du 09 Octobre 2018, où étaient représentés la CDC Ardèche des Sources et Volcans, la Commune de Chirols, l'EPORA, et le Collectif du Moulinage, et après les informations communiquées par le représentant de l'EPORA à cette occasion, il semble qu'une mauvaise compréhension des conditions financières de l'intervention de l'EPORA soit à l'origine d'une très grande déception, aussi bien du collectif que de la commune de Chirols. D'autant qu'à ce jour, l'organisme financier n'est pas en mesure de fournir une estimation des coûts futurs d'acquisition, que ce soit pour la commune ou pour le collectif. (...) »

ASSOCIATION ET COOPÉRATIVE : DÉLIMITER LES CHAMPS D' ACTIONS

Il existe désormais un lien ténu entre notre association et la toute récente Coopérative du Moulinage de Chirols. C'est l'association qui a accompagné la création de cette coopérative en s'assurant que ses valeurs soient statutairement conformes à celles de l'association. Mais ce lien est parfois source de confusion. Il a été l'objet de nombreux débats qui restent pour la plupart en cours et prennent encore le temps de mûrir au sein de l'ensemble des membres actifs.

- Devons nous changer le nom de l'association afin de bien distinguer les deux structures ou au contraire garder le même pour affirmer le lien qui les relie?
- Quelle relation trouver entre le groupe des coopérateurs et le groupe des membres actifs de l'association ?
- Comment ouvrir notre action et l'ensemble de la direction collégiale pour affirmer la dimension citoyenne et d'intérêt général de notre association, tout en garantissant la pérennité du soutien à la coopérative ?
- Comment bien faire comprendre aux partenaires publics que la réhabilitation du Moulinage n'est pas un projet privé, mais citoyen ?

TRAVAIL À DISTANCE ET RÉACTIVITÉ FACE À L'URGENCE

Le travail à distance et notamment par voie de l'écrit (mail ou trello) est parfois chronophage, source de sur-travail et d'incompréhension. Le groupe cherche à utiliser au mieux ces outils, tout en prenant conscience de leur limite.

Nous avons été confrontés à deux situations de choix en urgence entre les week-ends de plénière. Nos emplois du temps respectifs et l'éloignement de certains membres posent problème pour

convoquer des réunions d'urgence.

En effet, suite à l'arrêt du partenariat avec l'EPORA, nous avons dû revenir plusieurs fois sur le choix du montant pour l'achat foncier à proposer au Tribunal, question essentiellement stratégique, sensible et parfois anxiogène par peur de refus etc.... Nous avons eu aussi un souci pour déposer les statuts de la coopérative : le nombre d'associés (28) imposait à l'administration (Caisse des dépôts et Chambre de Commerce) un temps de traitement qui ne nous permettait pas de respecter les délais du Tribunal pour la confirmation de notre offre d'achat.. Nous avons été contraints de refaire une AG constituante de la Coopérative avec un plus petit nombre d'associés (9) présents en local. Nous avons convenu d'intégrer les autres fondateurs (21) lors de la 1ère AG de la coopérative.

Ces situations nous ont profondément atteints et ont eu pour conséquence le repositionnement de certains membres quant au statut de leur implication dans le projet.

FORMEL ET INFORMEL

L'association travaille d'arrache pied et avec grand sérieux pour allier communication interne, réflexions, et décisions opérationnelles. Cependant, chaque week-end est aussi l'occasion de faire la fête, de partager des repas, des discussions, des chants, de la musique, de la danse qui sont autant de moments essentiels à la vie de l'association, à l'intégration des nouveaux et à la maturation de l'identité de l'association. Mais comment trouver le bon équilibre entre formel et informel / écrit et oral / décision ferme et remise en question itérative ?

Certains membres ressentent un besoin fort de formaliser les décisions et l'organisation, tandis que d'autres trouvent cela trop rigide et conventionnel. Nous tâchons de trouver le bon équilibre afin que chacun puisse s'épanouir dans ses besoins sans « écraser » ceux des autres.

V. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR 2019

- **POURSUITE DE L'ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE** : communication auprès des 126 adhérents et ouverture à de nouveaux adhérents, organisation du travail collaboratif et des week-ends mensuels de réunion
- **SENSIBILISER LES JEUNES** : par le biais des médias participatifs et des liens avec les établissements scolaires de la Vallée et du Sud Ardèche.
- **PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT ET RÉALISATION DE LA RÉHABILITATION DU HALL DE L'ÉCOMUSÉE** du Moulinage de Chirols, avec des matériaux locaux et écologiques.
- **RENFORCER LE RÉSEAU TIERS LIEUX** : mutualisation d'outils et d'informations avec les autres Tiers-lieux ardéchois.
- **ORGANISATION D'UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF**: lancement d'une grande campagne de communication pour susciter des adhésions et des dons dans le but de constituer des fonds propres pour accompagner le financement du Moulinage de Chirols, et de constituer une base de données d'adhérents susceptibles de participer aux chantiers. Cette campagne sera l'occasion de communiquer sur divers médias et auprès de divers publics (création de vidéo courts-métrages, de spectacles : cabarets ou scènes ouvertes, d'émissions radiophoniques, animation sur les réseaux sociaux, rencontres avec des habitants du territoire, collecte de témoignages sur l'histoire du lieu...)
- **CONSOLIDATION DU PROJET DE RÉHABILITATION DU MOULINAGE*** de Chirols : poursuite des études, création de la coopérative pour l'achat des bâtiments et leur gestion.
 - Accompagnement du lancement et du développement du projet : recherche de financements (appels à projet, fondations, campagne de financement participatif et de prêt solidaire...), communication.
 - Préparation de la réhabilitation: réalisation d'études et de visites-diagnostiques (sol / assainissement, isolation paille-lame d'air, ventilation, étude structure), mise en place d'une permanence architecturale, préparation des chantiers participatifs (achat-location-mutualisation de matériel, de sécurité obligatoire, de travaux ou de réunions, organisation du planning) et installation de modules simples nécessaires à la vie collective du chantier (atelier de bricolage, matériauthèque, cuisine, toilettes, douches, espace de repos, ...)

*LES OBJECTIFS DU CHANTIER DE RÉHABILITATION PLUS EN DÉTAIL :

Favoriser de nouveaux modes de vie écologique et solidaire à travers un projet d'habitat participatif et une démarche écocitoyenne fondée sur la coopération :

- ✓ Proposer une démarche d'auto-construction → La majorité du bâti sera restaurée par les habitants eux-mêmes et les artisans locaux impliqués dans le projet (30 à 100 personnes environ), sous la tutelle de professionnels du collectif (1 architecte-maître d'ouvrage, 1

paysagiste, 2 architectes-paysagistes et 2 menuisiers) → Seules certaines parties spécifiques de la rénovation seront réalisées par des prestataires extérieurs (charpente ouest, menuiseries).

✓ Favoriser une approche participative qui permettra le partage de compétences et la transmission de pratiques écologiques et durables avec :

→ 1 permanence architecturale et 1 centre de formation à l'éco-construction

→ 4 sessions de chantiers participatifs : 2 de grande ampleur autour des phases d'isolation et de réfection du bâtiment enduits/peintures, avec 100 participants environ ; 2 impliquant au moins 20 personnes extérieures

→ 6 formations qui suivent la vie du chantier sur des secteurs clés : Gestion des réseaux d'eau ; des réseaux électriques (conventionnel + solaire) ; des systèmes de chauffage et de ventilation écologique (solaire+bois+géothermie) ; Initiation à la construction bois : I en charpente ; II en menuiserie d'aménagement ; Isolation en matériaux bio-sourcés.

✓ Soutenir la dimension écologique des travaux et des usages par l'emploi de matériaux bio-sourcés (isolation via caisson paille/bois et lame d'air, panneaux solaires...) et une valorisation des matières premières locales, notamment pour la filière bois :

→ plus de 1000 m³ de bois local (rayon de 50 km du périmètre Leader Ardèche3) prévu pour la réhabilitation (structure, charpente, menuiserie, caillebotis extérieurs et autres aménagements)

→ Chaufferie bois de 185 kW utilisant 450 m³ de bois déchiqueté en complément d'un système solaire thermique

✓ Réduire les impacts sur l'environnement via :

→ l'optimisation énergétique et l'utilisation raisonnée des ressources en eau et en énergie par la mise en commun des installations techniques et une gestion circulaire des fluides : 1 système de récupération de l'eau de pluie, 1 système de chauffage solaire de l'eau et production d'énergie envisagée avec la pose de panneaux photovoltaïques, 1 système d'assainissement écologique des eaux usées (phytoépuration), 20 toilettes sèches

→ des mobilités alternatives "douces" par la promotion du covoiturage et l'utilisation du vélo pour les courtes distances avec un parc partagé de 30 vélos : 10 vélos, 15 vélos électriques et 5 pousse-pousse électriques → une alimentation biologique valorisant les circuits courts et les modèles circulaires/solidaires avec : 1 épicerie solidaire, 1 restaurant / cantine collective partagée, 1000 m² potentiels de jardins partagés, composts

→ la récupération et la mutualisation de matériaux, d'équipements ménagers, de machines/outils : 1 buanderie, 1 matériauthèque, réutilisation d'équipements d'occasion pour les travaux/et aménagements intérieurs via ressourceries et partenariats divers (toilettes, portes, tuyaux, bennes, meubles, etc...)

NOUS SOUHAITONS

UNE LONGUE ET BELLE VIE À L'ASSOCIATION "LE MOULINAGE DE CHIROLS" !